

DOCUMENT D'INFORMATION CONCERNANT LES TRANSFERTS

Dans le cadre de nos activités, nous nous efforçons constamment d'améliorer le service clientèle. Le présent document d'information est destiné à clarifier le processus de transfert. Nous vous recommandons de lire attentivement ce document avant d'apposer votre signature au recto à la rubrique AUTORISATION DU CLIENT. Pour obtenir tous autres renseignements après avoir pris connaissance de ce qui suit, veuillez vous adresser à un représentant de l'institution destinataire.

Quelle est la différence entre AU COMPTANT et EN BIENS?

Le terme AU COMPTANT signifie que tous vos avoirs qui ne sont pas déjà sous forme de liquidités doivent être convertis en argent, vendus, rachetés, etc. afin que le solde de votre compte puisse être transféré à l'institution destinataire en espèces ou par chèque.

AVIS IMPORTANT : SI VOUS AVEZ DEMANDÉ UN TRANSFERT AU COMPTANT, TOUS LES ORDRES SERONT EXÉCUTÉS AU COURS DU MARCHÉ. CES ORDRES AU MIEUX SERONT TRANSMIS APRÈS RÉCEPTION DE L'AUTORISATION DE TRANSFERT ET LES COMMISSIONS HABITUELLES LEUR SONT APPLICABLES. AFIN D'ACCÉLÉRER LE PROCESSUS, VOUS POUVEZ PASSER VOUS-MÊME VOS ORDRES AUPRÈS DE L'INSTITUTION CÉDANTE AU MOMENT DE LA SIGNATURE DE CETTE AUTORISATION DE TRANSFERT.

Le terme EN BIENS signifie que les avoirs en dépôt dans votre compte doivent être transférés tels quels. Qu'il s'agisse de placements ou de liquidités, ils seront transférés en l'état, c'est-à-dire sans changement, sous réserve que leur transfert soit autorisé.

Combien de temps faudra-t-il pour transférer mon compte?

Le temps requis pour transférer un compte varie suivant le type de placements en cause. Prière de noter que vos avoirs ne seront peut-être pas tous transférés en même temps.

Type de placements

Comptes enregistrés

Actions et obligations

Conformément aux règles actuelles de l'ACCOVAM, le transfert de tels placements demande habituellement 10 à 25 jours ouvrables à compter de la réception de l'autorisation par l'institution cédante, sous réserve des exceptions décrites ci-après. Les institutions qui ne sont pas membres de l'ACCOVAM peuvent se conformer à des règles similaires ou pas.

Fonds communs de placement

Pour transférer des parts de fonds communs d'autres institutions financières (système ATON), il faut 5 à 10 jours ouvrables à compter de la réception par l'institution destinataire des documents requis.

Certificats de placement garanti (CPG)

Souvent les Certificats de placement garanti (y compris les dépôts à terme) ne sont pas transférables EN BIENS (tels quels) avant leur échéance. La plupart des CPG peuvent être transférés au comptant à leur échéance. Comme il y a des exceptions, veuillez vérifier les conditions applicables auprès de l'institution émettrice du CPG.

Nota : Presque tous les CPG émis par le Groupe Banque Scotia sont immédiatement transférables EN BIENS entre les membres du Groupe.

Comptes immobilisés

Le transfert d'un tel compte demande habituellement beaucoup de temps, car l'institution destinataire ne peut gérer ce compte avant d'avoir obtenu les documents supplémentaires qui sont requis en vertu de diverses lois (fédérales et provinciales) sur les pensions applicables. Le compte ouvert auprès de l'institution destinataire devra également être IMMOBILISÉ, puis géré conformément aux

mêmes lois fédérales ou provinciales qui étaient applicables au compte transféré. Le défaut de présenter les renseignements nécessaires relativement au régime immobilisé causera un retard dans le transfert du compte.

Comptes de conjoint

Pour transférer de tels régimes, il faut habituellement 10 à 25 jours ouvrables lorsqu'on a pris soin d'ouvrir auprès de l'institution destinataire un compte de CONJOINT. Si ce n'est pas le cas, il pourra y avoir un retard dans le transfert du compte.

FERR

L'institution cédante est généralement tenue de payer au rentier le montant intégral du versement minimum pour l'année en cours avant de transférer le FERR. Tant que ce paiement n'a pas été effectué, le compte ne peut être fermé. Afin d'accélérer le processus, il faut s'assurer que le solde du FERR est assez élevé pour permettre le règlement de ce versement minimum annuel.

Autres placements

De nombreux autres types de placement peuvent être non transférables, non remboursables ou susceptibles de ralentir le transfert du compte. Ces placements comprennent les titres hypothécaires, les valeurs étrangères et les obligations non transférables.

Transferts refusés

Une demande de transfert pourra être refusée par l'institution cédante pour un certain nombre de motifs, dont un solde qui ne couvre pas les frais exigibles ou un compte qui n'est pas en règle (à cause d'une insuffisance de marge, par exemple, ou d'une position à découvert). Si, pour quelque motif que ce soit, votre demande de transfert est refusée par l'institution cédante, celle-ci pourra retourner la demande non traitée à l'institution destinataire. Lorsque la situation du compte aura été régularisée, le processus de transfert pourra reprendre et l'institution cédante disposera alors de 10 à 25 jours ouvrables, à compter de la date de réception des documents nécessaires, pour procéder au transfert.

Combien me coûtera le transfert de mon compte?

Frais de transfert

De nombreuses institutions cédantes perçoivent de tels frais, dont le montant peut varier.

Frais d'administration

La plupart des institutions prélèvent sur les régimes autogérés des frais d'administration, dont le montant peut varier. Il importe de maintenir dans le compte auprès de l'institution cédante un solde en liquidités assez élevé pour couvrir les frais de transfert et d'administration, sinon l'institution cédante pourrait refuser de traiter le transfert, ce qui ralentirait tout le processus.

Glossaire :

ACCOVAM = Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

CUID = Customer Unit Identifier (numéro d'identification unité client)

DTC = Depository Trust Company

FINS = Financial Institution Numbering System (numéro d'institution financière)

PÉA = Plan d'épargne automatique

PRS = Programme de retraits systématiques

RPA = Régime de pension agréé

Service clientèle

ScotiaMcLeod	Contactez votre conseiller en placements.
Placement direct ScotiaMcLeod	Téléphone 1-800-361-6601
TradeFreedom	Téléphone 1 866 837-3336
Trust Scotia	Contactez le bureau de votre localité.
Banque Scotia/Placements Scotia Inc.	Contactez votre succursale de la Banque Scotia.